

Rapport annuel Collaboration interinstitutionnelle CII

—
2011



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission cantonale CII
Kantonale Kommission IIZ

—
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD
Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Sommaire

Membres de la Commission cantonale CII	2
Introduction	3
1. Les cas complexes	4
1.1. La réinsertion sur le premier marché du travail: résultats	4
1.2. Profil des cas complexes fermés en 2011	5
1.3. Les espaces de coordination	5
2. Les cas simples	6
3. La formation CII	6
4. La Commission CII	6
5. L'organe de gestion CII	7
Annexe 1 : profil des cas complexes fermés en 2011	9
Annexe 2: statistiques des cas annoncés en 2011	10
Annexe 3 : composition des espaces de coordination (au 31.12.2011)	13
Annexe 4 : organigramme	14
Liste des abréviations	15
Impressum	16

Membres de la Commission cantonale de la collaboration interinstitutionnelle

Membres

M. Lepori Marco, Président	Office AI
M. Simonet Jean-Claude, Vice-président	DSAS, Service de l'action sociale
Mme Besana Uwera Laura	SPE
M. Challand Alain	SPE / Mesures du Marché du Travail MMT
M. Costa Victor	ORP Centre
M. Krebs Thomas	Office AI
M. Krummen Hansueli	Service social Düdingen
M. Mauron Roland	ORP Nord
M. Perriard Nicolas	Office AI
Mme Piller-Trüssel Monique	Office AI
Mme Schneider Schüttel Ursula	Présidente de la Commission sociale Morat
M. Tramaux Walter	Service social du district de la Broye

Participant-e-s non-membres de la Commission cantonale CII :

M. Dietrich Nicolas, coordinateur cantonal CII

Mme Tschopp Stéphanie, secrétariat CII, Office AI (jusqu'au 31 mars 2011)

Mme Hrubariu Roxanne, secrétariat CII, Office AI (depuis le 1er avril 2011)

Introduction

La collaboration interinstitutionnelle (ci-après : la CII) est une stratégie commune des organes de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale, représentés par les Offices régionaux de placement (ORP), l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et les services sociaux régionaux (SSR). Le rôle de la CII est d'améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des assuré-e-s/client-e-s (ci-après : les « bénéficiaires ») par une collaboration systématique dès l'entrée dans une des trois institutions jusqu'à la réinsertion sur le marché du travail. Elle a pour but de traiter des situations simples et complexes au travers de moyens prévus à cet effet, comme le Case Management, appliqué dans les trois espaces de coordination, et une plateforme électronique commune, CaseNet. Elle agit dans les domaines de l'évaluation, du placement et de l'insertion des personnes concernées.

Les bénéficiaires ne peuvent pas être contraints à participer à la CII et manifestent leur accord en signant une procuration. La CII est un instrument à disposition des professionnels/-les.

Éléments clés de l'année 2011:

- En 2011, sur les 133 situations traitées, 48 ont été fermées. 14 d'entre elles ont été réinsérées sur le marché du travail, soit 29%. 22 situations ont été débloquées et/ou ont obtenu une solution institutionnelle, soit 46%. Ce qui signifie que 75% des bénéficiaires ont trouvé une solution à travers la CII. (voir page 4).
- Les différentes formations CII se sont poursuivies. Comme la CII nécessite la collaboration de plus de 200 personnes, la formation est un moyen indispensable pour parvenir à une meilleure connaissance des uns et des autres et au développement d'une culture commune de collaboration (voir page 6).
- Suite aux articles figurant dans la LEMT, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, l'inscription d'un article CII dans le règlement sur l'emploi et le marché du travail renforcera l'ancrage de la CII (voir page 6). Une proposition d'ordonnance CII sera également soumise au Conseil d'Etat en 2012.

Quatre chiffres en un coup d'œil

247 est le nombre de professionnel-le-s enregistré-e-s dans la plateforme électronique commune CaseNet au 31 décembre 2011.

91 est le nombre de situations annoncées sur CaseNet en 2011, dont 57 cas complexes, 23 annoncés cas simples et 11 qui ont été transférés de cas complexes en cas simples.

229 est le nombre de situations en cours au 31 décembre 2011, dont 144 cas simples et 85 cas complexes.

494 est le nombre total de situations annoncées dans CaseNet depuis octobre 2008.

1. Les cas complexes

Les collaborations sont dites « complexes » si la situation du bénéficiaire est floue et/ou est marquée par un cumul de problématiques (médicales, familiales, comportementales, psychiques, etc), qui font que les professionnels/-les ne peuvent la résoudre seuls/-les. Ces derniers peuvent annoncer eux-mêmes les situations qui correspondent aux critères des cas complexes (voir <http://www.cii-fribourg.ch/pratiques.html>) et les bénéficiaires donnent leur accord en signant une procuration.

1.1. La réinsertion sur le 1er marché du travail : résultats

75% des bénéficiaires ont trouvé une solution à travers la CII.

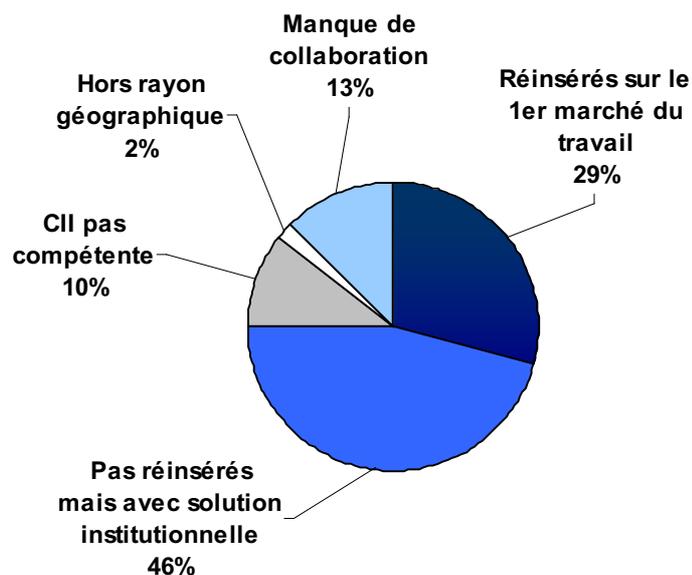
En 2011, sur les 133 situations traitées, 48 ont été fermées et les résultats à la sortie figurent dans le graphique ci-dessous. 29% de ces situations ont été réinsérées sur le marché du travail, au total 14 situations soit 2 de plus qu'en 2010. Par ailleurs, 46% ont été débloquées et/ou ont obtenu une solution institutionnelle, soit 22 bénéficiaires. Pour 12 situations, la CII n'a pas été en mesure de trouver de solution, soit 25%.

Qu'entend-on par solution institutionnelle ? Si le but ultime est la réinsertion sur le marché du travail, il appartient aussi à la CII de permettre aux bénéficiaires :

> soit de retrouver la condition de « demandeur/-euse d'emploi » usuel/-le en ayant une capacité de travail et une employabilité sur le marché du travail.

> soit d'obtenir une solution institutionnelle au sein d'un des organismes ou avec des prestations coordonnées entre les institutions (pécuniaires et/ou solution professionnelle ou de formation).

Ce travail de facilitateur permet d'éviter les délais inutiles aux points d'intersection ou d'« interfaces » entre les différentes institutions et prévient les retours ultérieurs dans l'une ou l'autre institution.



1.2. Profil des cas complexes fermés.

Le profil des 48 situations fermées en 2011 était le suivant : 88% ont des problèmes de santé, 73% n'ont pas travaillé depuis plus de deux ans ou n'ont encore jamais travaillé, 56% n'ont pas de formation reconnue, 53% ont des capacités linguistiques faibles à moyenne (A1-A2-B1-B2) (voir détails annexe 1). Malgré ces situations souvent très complexes engendrées par le cumul de difficultés, 29% d'entre elles ont pu être réinsérées sur le premier marché du travail.

1.3. Les espaces de coordination

Les espaces de coordination sont composés de spécialistes délégués par chacun des trois dispositifs, d'un médecin et du coordinateur CII (voir annexe 3 « Composition des espaces de coordination »). Pour chaque situation, un membre de l'espace de coordination est choisi comme Case Managers afin de piloter la mise en œuvre du plan de réinsertion et faire avancer le dossier dans le labyrinthe de la sécurité sociale. Le travail des Case Managers permet une approche coordonnée et adaptée du dossier en évitant que le ou la bénéficiaire ne soit ballotté-e d'un service à l'autre. Un médecin est présent à chaque séance et assure de son côté la mise à jour continue des informations médicales et la collaboration avec les médecins traitants. Les personnes en charge du dossier qui accompagnent le ou la bénéficiaire vers une réinsertion sont invitées aux séances CII et participent aussi à l'élaboration du plan de réinsertion.

La durée du processus est individualisée. Il faut en effet pouvoir clore rapidement si une solution paraît ne pas pouvoir aboutir, et inversement, il faut pouvoir prolonger le suivi si le processus de réinsertion a des chances d'aboutir grâce à un investissement supplémentaire.

Pour traiter les 133 situations de l'année 2011, les espaces de coordination ont tenu 103 séances (33 dans l'espace NORD, 34 dans l'espace CENTRE et 36 dans l'espace SUD).

2. Les cas simples

Les collaborations existantes entre au moins deux des trois institutions partenaires sont dites « simples » si la situation du bénéficiaire est claire et que les professionnels ont besoin de coordonner leur travail de réinsertion. En 2011, le nombre de situations fermées s'est élevé à 15 et le nombre de situations annoncées à 23. Il y a 144 situations encore en cours au 31 décembre 2011.

3. La formation CII

Le groupe de travail « Formation CII », constitué de Mme Monique Piller-Trüssel et de MM. Victor Costa, Hansueli Krummen, Thomas Krebs ainsi que du coordinateur Nicolas Dietrich, s'est réuni 3 fois en 2011 pour élaborer le programme de la journée cantonale CII du 6 octobre 2011. L'animation de cette journée a, quant à elle, été assurée par une professionnelle de la formation pour adultes, Mme Monika Senn.

Après une introduction par un jeu de coopération, une présentation des nouveautés légales a été faite par chaque institution, le reste de la journée a été consacré au travail commun et interinstitutionnel autour de cas concrets. Les participantes et participants ont ainsi pu discuter des défis actuels et des stratégies pour réinsérer les bénéficiaires. 149 personnes ont participé à cette journée cantonale de formation CII.

Le coordinateur a en outre organisé et animé 3 modules de formation pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de chaque institution ainsi qu'un module de formation pour les nouvelles et nouveaux Case Managers des trois espaces de coordination.

4. La Commission CII

Durant l'année 2011, quatre séances plénières ont réuni les membres de la Commission CII (voir annexe 4 « Organigramme »). Les objectifs stratégiques 2011 étaient les suivants:

> Poursuivre l'ancrage légal de la CII dans le canton : les articles CII de la LEMT ont été précisés avec l'art. 41 al. 2 REMT, qui devra encore être adopté par le Conseil d'Etat.

> Créer le lien avec les nouvelles structures CII au niveau national : à cette fin, une rencontre a eu lieu avec le Bureau national CII à Givisiez le 20 septembre 2011, puis le 13 octobre 2011 avec M. Winkelmann (chef du service cantonal de la formation professionnelle), qui est à la fois le délégué de la CSFP et le seul représentant du canton de Fribourg dans le groupe de coordination nationale CII. Le président de la Commission et le coordinateur ont en outre participé aux deux journées nationales sur la CII à Kastanienbaum (LU) les 24-25 novembre 2011.

Les priorités opérationnelles 2011 étaient de:

> Mettre sur pied une formation continue (voir ci-dessus le point « Formation CII »).

> Implémenter le monitoring auprès des professionnels de chaque institution : sur mandat de la Commission, l'organe de gestion devait définir les objectifs des collaborations de type « simple » pour pouvoir mettre en place le monitoring. Ce travail n'est pas encore terminé et va se poursuivre en 2012.

Le monitoring des cas complexes est quant à lui déjà effectué depuis le 1er janvier 2011.

- > Evaluer et renforcer les synergies entre les mesures professionnelles et d'insertion des différents dispositifs et des prestataires : un groupe de travail a été constitué et a démarré ses travaux.
- > Collaborer avec la Plateforme jeunes : lors de la rencontre avec M. Winkelmann le 13.10.2011 la discussion du passage des bénéficiaires du dispositif prévu pour les jeunes et pour les adultes a été abordée et une rencontre entre les organes de la CII et la CJD a été prévue pour 2012. Celle-ci est l'organe de pilotage composé des représentants des DEE, DICS, DSAS et DIAF et qui définit la stratégie de la plateforme jeunes notamment.

Objectifs 2012

Objectifs stratégiques :

- > Faire aboutir l'ordonnance CII du Conseil d'Etat.
- > Continuer la collaboration avec les instances CII au niveau national.

Objectifs opérationnels :

- > Continuer le monitoring des cas complexes.
- > Eclaircir les objectifs par rapport aux cas simples et à leur monitoring. Une rencontre avec les chefs de services et les répondants de chaque service sera organisée.
- > Aboutir à une proposition de coordination des mesures. Le groupe de travail sur les mesures et les prestataires s'y emploie.
- > Organiser une rencontre avec la CJD et/ou la plateforme jeunes.
- > Mettre sur pied une formation CII degré 1 et degré 2.

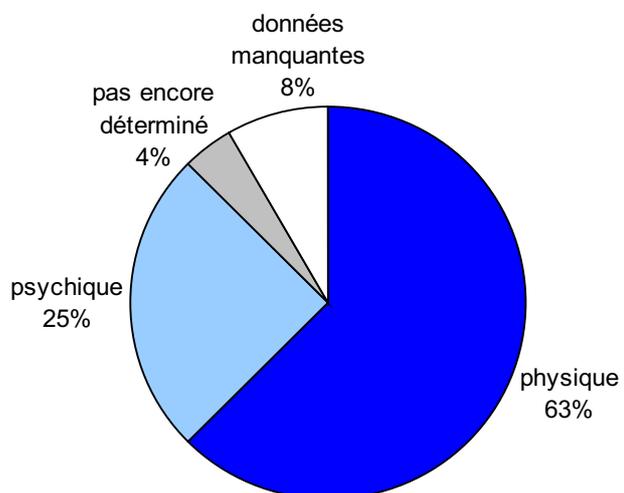
5. L'Organe de gestion CII

L'organe de gestion est le bureau exécutif de la Commission. Composé de Mme Laura Besana Uwera, de MM. Marco Lepori, Jean-Claude Simonet ainsi que du coordinateur M. Nicolas Dietrich, il s'est réuni 13 fois en 2011. Outre le traitement de toutes les questions opérationnelles en lien avec l'organisation et le fonctionnement de la CII, l'organe de gestion doit, d'une part, valider les sorties de la CII ainsi que les passages de cas complexes en cas simples et, d'autre part, garantir la conformité des contrats d'objectifs établis par les espaces de coordination avec les cadres légaux respectifs. Fort de ce mandat, il a :

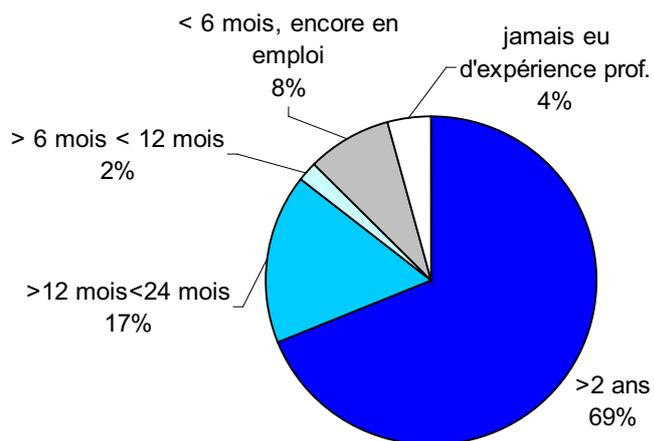
- > validé 48 contrats d'objectifs ;
- > accepté 11 passages de cas complexes en cas simples ;
- > pris acte et validé la fermeture de 48 cas complexes.

Annexe 1: profil des cas complexes fermés en 2012

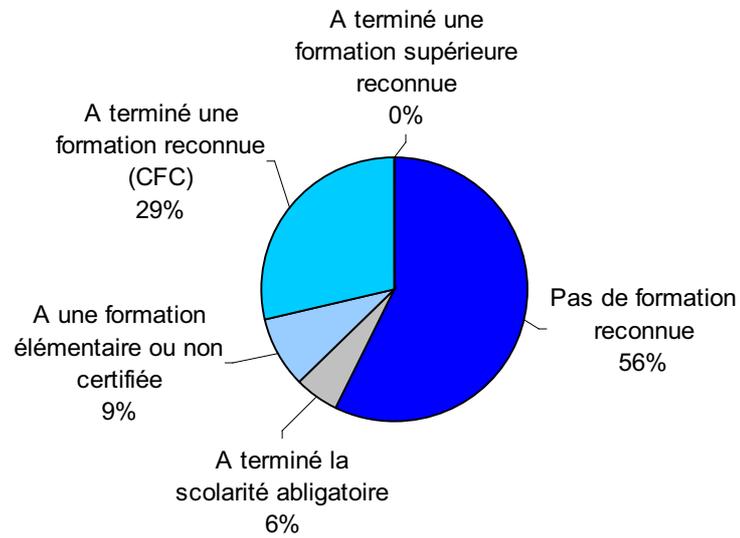
Répartition selon la situation de santé (N=48)



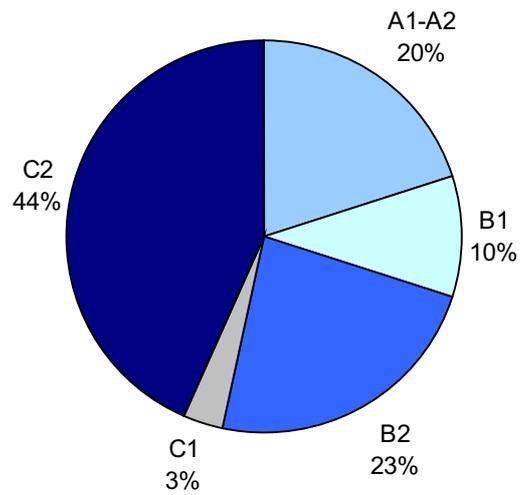
Répartition selon la dernière expérience dans le 1er marché du travail (N=48)



Répartition selon le type de formation (N=48)

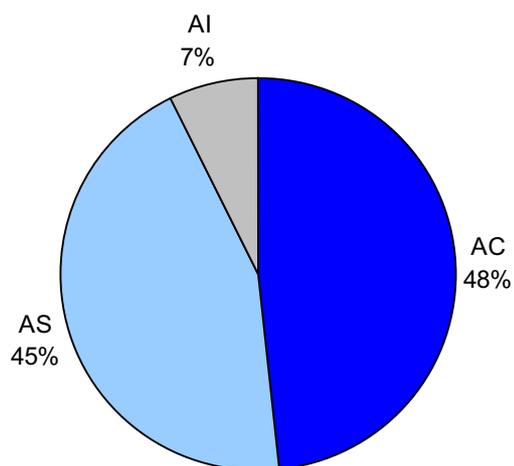


Répartition selon la capacité linguistique (N=48)

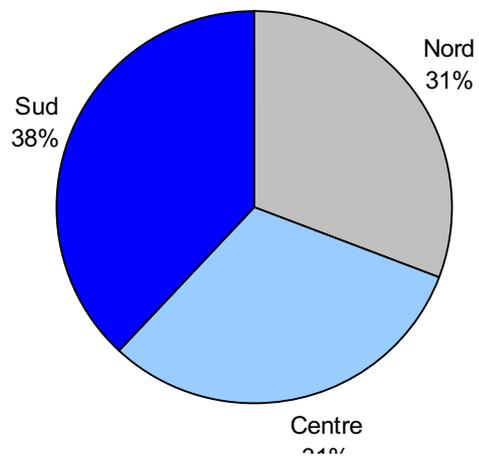


Annexe 2: statistiques des cas annoncés en 2011

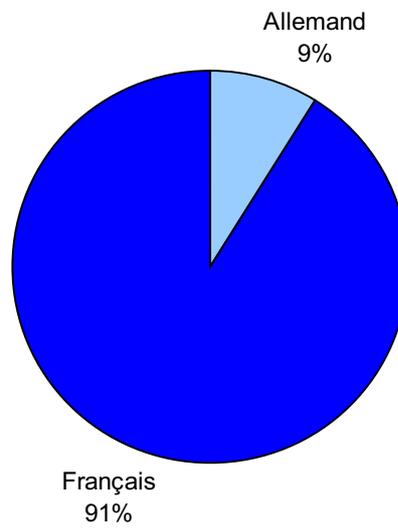
Répartition selon le dispositif annonceur (N=57)



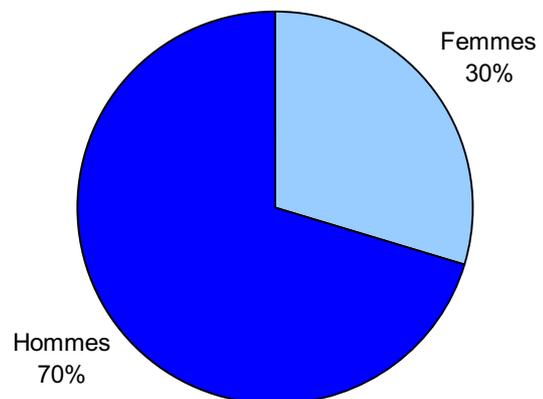
Répartition selon la région d'origine de l'annonceur (N=57)



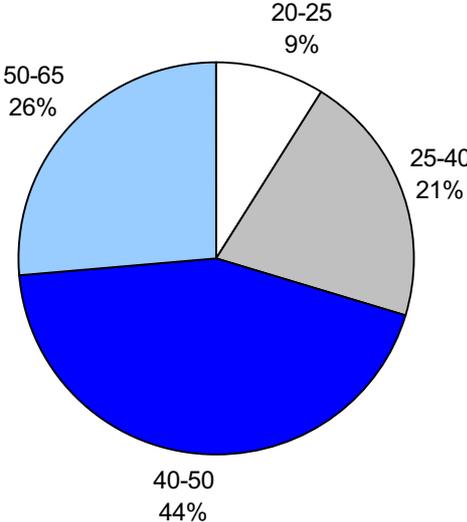
Répartition selon la langue de l'annonceur (N=57)



Répartition selon le sexe des personnes annoncées (N=57)



Répartition selon la classe d'âge (N=57)



Annexe 3: composition des espaces de coordination (au 31.12.2011)

Espace de coordination NORD

Nom	Fonction CII
Nicolas Dietrich	Coordinateur CII
Reynald Gentizon	Assesseur titulaire ORP
Pablo Frischknecht	Médecin titulaire
Christine Fumeaux	Assesseure remplaçante AI
Alexandra Kuster	Assesseure remplaçante ORP
Ottorina Piller	Assesseure titulaire AI
Christian Rossier	Assesseur remplaçant ORP
Katherine Tschopp	Assesseure titulaire SSR

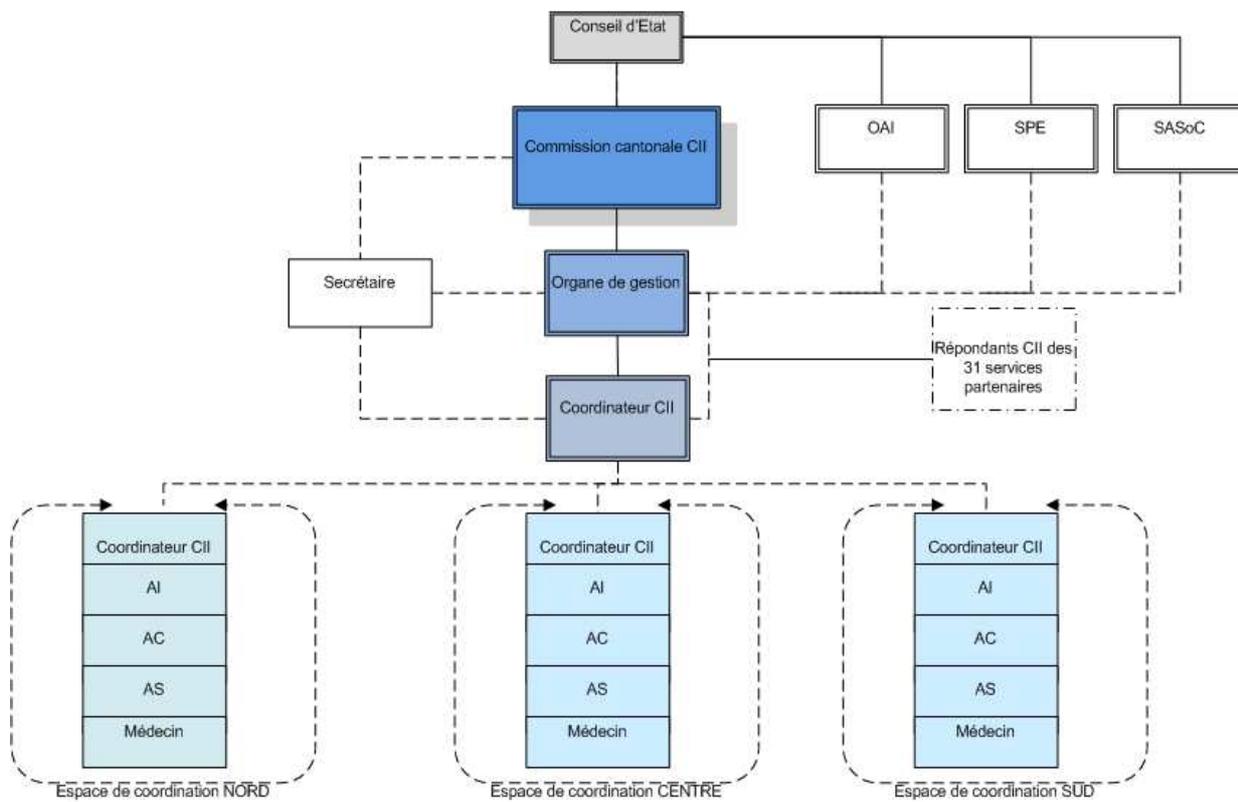
Espace de coordination CENTRE

Nom	Fonction CII
Carole Collaud	Assesseure remplaçante AI
Nicolas Dietrich	Coordinateur CII
Valérie Doktor	Assesseure titulaire ORP
Corinne Donnet (f)	Assesseure titulaire SSR
Christine Fumeaux	Assesseure titulaire AI
Scarlett Huissoud	Médecin titulaire
Ottorina Piller	Assesseure remplaçante AI
Katherine Tschopp (d)	Assesseure titulaire SSR
Claude Vagnières	Assesseur remplaçant ORP

Espace de coordination SUD

Nom	Fonction CII
Sébastien Berset	Assesseur titulaire ORP
Carole Collaud	Assesseure titulaire AI
Nicolas Dietrich	Coordinateur CII
Christine Fumeaux	Assesseure remplaçante AI
Josiane Glauser	Assesseure titulaire SSR
Bernard Huwiler	Médecin titulaire
Ottorina Piller	Assesseure remplaçante AI
Giordano Vecchi	Assesseur remplaçant ORP

Annexe 4: organigramme (au 31.12.2011)



Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
CJD	Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
CFSP	Conférences suisse des offices de la formation professionnelle
CII	Collaboration interinstitutionnelle
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
LACI	Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LASoc	Loi sur l'aide sociale
LEMT	Loi sur l'emploi et le marché du travail
MMT	Mesures du marché du travail
OAI	Office de l'assurance-invalidité
ORP	Office régional de placement
REMT	Règlement sur l'emploi et le marché du travail
SASoC	Service de l'action sociale
SPE	Service public de l'emploi
SSR	Service social régional

Impressum

Rédaction

—
Nicolas Dietrich

Première lecture (par ordre alphabétique)

Laura Besana Uwera

Charles de Reyff

Philippe Felder

Hans-Jürg Herren

Marco Lepori

François Mollard

Jean-Claude Simonet

Approbation par

—
La Commission cantonale CII

Adresse pour obtenir le rapport

—
Office cantonal de l'assurance invalidité

Coordinateur cantonal CII

p.a. Rte du Mont-Carmel 5

Case Postale

1762 Givisiez

Version internet

—
www.cii-fribourg.ch